

Formation au BPJEPS

Spécialité : " Animation sociale "

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
(titre inscrit au répertoire national des certifications au niveau IV).

Du 14 mars 2011 au 16 mars 2012

Formation en alternance

Le BPJEPS – Animation sociale

Le BPJEPS « Animation sociale » est un diplôme professionnel de niveau IV, délivré par le Ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité, le Ministère des Sports et le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative. Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Le BPJEPS spécialité « animation sociale » permet de former des professionnels capables d'exercer une action de prévention et éducative de proximité et d'accompagner des personnes en difficulté :

- Animation de proximité.
- Médiation.
- Actions politique de la ville.
- Prévention des risques d'exclusion.
- Maintien de l'autonomie de la personne.
- Insertion sociale.
- Travail auprès des handicapés.

La formation est en cours d'habilitation par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Île-de-France.

Public concerné

Cette formation s'adresse aux salariés dans le cadre :

- d'un congé individuel de formation,
- d'une prise en charge par l'employeur,
- d'un contrat d'apprentissage (jeunes de moins de 26 ans).

Perspectives d'emploi

Les animateurs diplômés BPJEPS « animation sociale » exercent dans les centres sociaux, les maisons de quartiers, les maisons de retraite, les hôpitaux, les collectivités territoriales, les établissements mentaux, les foyers de jeunes travailleurs, les centres de détentions :

- ⇒ *Animateur social*
- ⇒ *Animateur de quartier*
- ⇒ *Animateur de prévention*
- ⇒ *Animateur de personnes âgées*
- ⇒ *Animateur d'insertion*
- ⇒ *Médiateur*



BPJEPS Animation sociale - ifac 92



Entrée en formation BPJEPS Les démarches

<1>

Satisfaire aux conditions de recevabilité

Vous devez justifier de l'obtention d'une qualification ou titre mentionné :

- ⇒ Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie.
- ⇒ Diplôme Professionnel d'Aide Soignant.
- ⇒ Diplôme d'Aide Médico-Psychologique.
- ⇒ Certificat Aptitudes Professionnelles « Petite enfance ».
- ⇒ Brevet d'Etudes Professionnelles « Carrières Sanitaires et Sociales ».
- ⇒ Brevet d'Etudes Professionnelles agricoles « Services aux personnes ».
- ⇒ BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien).

Ou

Vous devez avoir une *expérience professionnelle ou bénévole* dans le champ de l'animation d'une durée égale à *6 mois minimum* (soit 910 heures).

- ⇒ Cette expérience doit être justifiée par un dossier récapitulatif de l'ensemble de votre expérience d'animation et accompagné d'une lettre présentant vos motivations pour le métier d'animateur social.

<2>

S'inscrire auprès du centre de formation

Nous contacter au **01 46 88 10 10** pour retirer un dossier d'inscription.

<3>

Réussir les tests de sélection.

Les tests de sélection sont organisés par le centre de formation. Ils comprennent :

- un dossier professionnel de quatre pages minimum décrivant les activités professionnelles et bénévoles du candidat dans le domaine de l'animation en précisant les compétences mises en œuvre comme animateur ou dans l'accompagnement des publics de l'animation sociale ;
- une épreuve écrite (3 heures) : rédaction, réflexion et analyse d'une situation. Une note inférieure à 8/20 est éliminatoire ;
- une épreuve orale (30 minutes) : entretien de motivation.

Sélection

Réunion d'information au centre de formation :
le 4 février à 10 heures.

Clôture des inscriptions : le 25 février 2011
Épreuve écrite : le 1^{er} mars 2011
Épreuve orale : le 4 mars 2011

Déroulement de la formation

Durée de la formation

Du 14 mars 2011 au 16 mars 2012 :

⇒ **600 heures de formation théorique** en centre de formation.

⇒ **La mise en situation pratique** se déroule sur le lieu de travail du salarié. Le stage pratique doit permettre une mise en situation avec deux publics différents (personnes en difficulté d'insertion, handicapés et personnes âgées).

Lieu de la formation

Centre national de formation – Site d'Asnières
53, rue RP Christian Gilbert
92 600 - Asnières-sur-Seine

Téléphone : 01 46 88 10 10

Métro : ligne 13, station Gabriel Péri.
SNCF : à partir de Saint-Lazare, station Asnières.

Frais d'inscription et de formation

Frais d'inscription : ⇒ 30 euros.

Frais de formation :

1) Dans le cadre d'un congé individuel de formation, d'un contrat de professionnalisation ou d'une prise en charge par l'employeur (plan de formation, période de professionnalisation), la formation est facturée :

⇒ 6 000 euros

2) Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (moins de 26 ans), la formation est prise en charge par le Conseil Régional et la taxe d'apprentissage, l'employeur est facturé 2 € par heure soit pour l'ensemble de la formation :

⇒ 1 200 euros

3) Financement individuel

⇒ 3 900 euros

Référentiel de formation : 10 unités capitalisables

UC 1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

- Les bases de la communication interpersonnelle (les règles, l'écoute active, la reformulation...).
- La communication écrite professionnelle (les règles élémentaires, le courrier, le projet, le rapport).
- La maîtrise des TIC (word, excel, internet,...).
- Le dossier professionnel (la recherche documentaire, la présentation orale d'un document avec utilisation de Power Point).

UC 2 : Prendre en compte les caractéristiques des publics

- La connaissance des publics (notions générales de psychologie et de physiologie, la psychologie du développement).
- La connaissance des publics handicapés, personnes âgées et en difficulté d'insertion.
- La connaissance des personnes atteintes de maladies chroniques et / ou évolutives.
- L'approche des problèmes de société (la famille, l'intégration, l'interculturel).
- Les attentes et besoins des publics.
- L'adaptation de son attitude et de son action par rapport au public.

UC 3 : Préparer un projet ainsi que son évaluation

- L'animation socio-culturelle et socio-éducative
- L'animation des personnes âgées.
- La typologie des structures : d'animation d'insertion, des maisons de retraite, des centres sociaux...
- Les institutions et le partenariat.
- La méthodologie du projet (les différents types de projet, le cycle de projet, les notions d'objectifs, les moyens, le plan d'action, l'évaluation).

UC 4 : Participer au fonctionnement de la structure

- Le cadre associatif.
- Les institutions : les collectivités territoriales, l'État et les services déconcentrés.
- Le droit social (le contrat de travail, la convention collective).
- L'organisation professionnelle (statut, fonction, missions, activités et organigramme).
- Intégrer une équipe pluridisciplinaire, participer aux réunions au sein de la structure.
- Articuler son activité avec le fonctionnement de la structure.

UC 5 : Préparer une action d'animation visant l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne

- La pédagogie de l'activité (les attitudes pédagogiques, l'organisation de l'activité, la fiche de séance).
- Identifier les caractéristiques et les besoins du public ciblé et dégager les objectifs sociaux de son action d'animation.
- L'aménagement du temps, de l'espace et des supports d'animation adaptés au public ciblé.
- La préparation et l'évaluation d'une action d'animation sociale.
- Les caractéristiques et le fonctionnement d'une équipe pluridisciplinaire.

UC 6 : Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation visant l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne

- La résolution des conflits, la médiation.
- La relation éducative : l'autonomie, les règles en collectivité.
- Le fonctionnement des groupes : la dynamique des groupes, la régulation.
- La maltraitance.
- Les comportements à risques.

UC 7 : Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite d'une action d'animation visant ...

- Les champs de l'intervention de l'animation sociale : les valeurs éthiques du travail social et de l'animation sociale.
- La posture professionnelle.
- La responsabilité, les assurances, le risque juridique.
- La citoyenneté.
- La réglementation liée à l'animation sociale.

UC 8 : Conduire une action d'animation visant ...

- La menée d'une action d'animation.
- La gestion des aspects organisationnels.
- L'association des membres d'une équipe pluridisciplinaire à l'action d'animation.
- Les modalités d'une évaluation d'une action d'animation (définir des critères, créer des outils).

UC 9 : Maîtriser les supports d'activité nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation visant ...

- Les techniques d'animation adaptées aux caractéristiques des publics relevant de l'animation sociale.

UC 10 : Développer des projets d'animation visant l'insertion sociale et le développement de l'autonomie

- Les phénomènes sociaux : violences urbaines, insertion sociale, le vieillissement de la population, intégration des personnes handicapées, toxicomanie.
- La politique de la ville : les dispositifs et les actions.
- Les politiques sociales en direction des publics spécifiques (handicapés, personnes âgées, en situation d'exclusion...).
- Identification des structures et des acteurs du travail social.
- Les dispositifs d'insertion sociale.
- La médiation : les outils et les techniques.
- L'autonomie de la personne.



L'ifac

Créé en 1975, l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil, est une association d'échanges entre élus locaux et professionnels visant à oeuvrer pour l'amélioration des services à la population. Nous intervenons sur trois champs :

- **L'animation socio-éducative et socioculturelle**, en contribuant à l'éducation pour tous à travers la culture, les arts et les loisirs,
- **L'action sociale**, afin de proposer des aides spécifiques et adaptées à des publics rencontrant des difficultés,
- **La Politique de la Ville**, vers le désenclavement des quartiers en difficulté, par la coordination des différents acteurs de terrain.

Télécharger notre projet associatif sur le site ifac.

Nos actions

Notre action consiste à proposer des solutions techniques concrètes, locales et adaptées en fonction des besoins et demandes de terrain :

- **Formation** des acteurs de l'éducation, de la culture et des loisirs, de l'action sociale ou des services de proximité, pour les collectivités locales et les associations.
- **Conseil** et accompagnement des collectivités locales ou associations dans l'élaboration, la mise en place ou l'évaluation de leur politique publique (animation, jeunesse, politique de la ville, éducation...).
- **Les missions** : réalisation de missions de gestion d'équipements et de coordination de projets auprès des collectivités locales.

Les formations de l'ifac

Nos formations sont centrées sur trois principes :

- **Une approche pragmatique**, avec une alternance entre approches théoriques et applications pratiques. Elle vise à acquérir une capacité d'action basée sur des compétences opérationnelles, permettant de faire face aux réalités du terrain.
- **Une adaptabilité à l'emploi**, en suivant les évolutions du marché de l'emploi et répondant aux besoins des employeurs.
- **Un accompagnement individualisé** : Avec des positionnements réguliers notamment au début de la formation, nous individualisons les parcours.

Se former à l'ifac, c'est aussi entrer dans un réseau d'échanges et de partages d'expériences grâce à ses publications et ses fiches techniques, à un réseau de structures d'accueil et d'employeurs impliqués, à des formateurs qui sont aussi des praticiens.

Les autres formations de l'ifac

- Formations à l'encadrement des centres de vacances et de loisirs : validation du **bafa** et du **bafd**.
- Formations professionnelles à l'animation : préparation au **bapaat**, au **bpjeps**, au **dejeeps**.
- Accompagnement à la VAE pour les diplômés professionnels de l'animation.
- Formations continues des animateurs.
- Formation de « Formateur pour publics en difficulté ».
- Formations d'éducateurs spécialisés et de moniteur-éducateurs
- Formations aux métiers de la petite enfance et de l'aide à la personne : formation d'assistantes maternelles agréées à titre permanent ou non permanent, préparation au CAP Petite Enfance.

Les centres de formation ifac en région Île-de-France

Centre National de Formation – Site de Paris

97 rue Balard
75015 Paris
01 45 58 16 39

Centre National de Formation – Site d'Asnières

53 rue RPC Gilbert
92600 Asnières-sur-Seine
01 46 88 10 10

Centre de Formation - ifac 78

39 bis rue Renoir
78960 Voisins-le-Bretonneux
01 30 64 67 30

Centre de Formation - ifac 77 / ifac 91

17 rue Pierre et Marie Curie
77380 Combs-la-Ville
01 79 01 00 23

Centre de Formation - ifac 95

139 avenue du Général Leclerc
95130 Franconville
01 34 14 02 08

Le site de l'ifac :
www.ifac.asso.fr